



Mise en œuvre du cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale, 2020-2024

Introduction

1. L'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles est essentielle pour réaliser les objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle. Son importance est mise en exergue à plusieurs reprises dans les stratégies mondiales de l'OMS, y compris le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023. Toutefois, il peut être difficile pour les pays d'obtenir et d'utiliser des bases factuelles de haute qualité.

2. Au fil des ans, l'OMS a pris des mesures importantes pour renforcer l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles dans les États Membres. Dans la Région OMS de la Méditerranée orientale, ces efforts se sont intensifiés depuis 2015 et ont abouti à la présentation du document technique EM/RC66/6 lors de la soixante-sixième session du Comité régional en 2019. Ce document portait sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles dans le domaine de la santé, et proposait un cadre d'action pour la Région.¹ Dans la résolution EM/RC66/R.5, le cadre d'action visant à améliorer les capacités institutionnelles nationales à utiliser les bases factuelles pour l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale a été approuvé. L'OMS a été chargée de renforcer les capacités institutionnelles régionales et nationales à cette fin.^{2,3} Le document technique et la résolution se sont concentrés fortement sur le renforcement des capacités institutionnelles au niveau national.

3. Conformément à la résolution adoptée, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer les capacités du Bureau régional de l'OMS, des bureaux de pays et des pays/territoires de la Région. Dans la résolution EM/RC66/R.5, l'OMS est également priée de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre aux soixante-huitième et soixante-dixième sessions du Comité régional. Le présent rapport de situation met en lumière les principales activités et réalisations depuis septembre 2021.

¹ Document technique EM/RC66/6 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (https://applications.emro.who.int/docs/RC_Technical_Papers_2019_6_fr.pdf?ua=1).

² Résolution EM/RC66/R.5 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/RC66-R5-fre.pdf?ua=1>).

³ Cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://applications.emro.who.int/docs/EMSID001F.pdf>).

Progrès accomplis depuis 2021

Mise en œuvre du plan d'action régional

4. Un plan d'action régional pour la mise en œuvre du cadre, élaboré suite à des consultations approfondies avec des experts et des responsables régionaux et mondiaux de l'élaboration des politiques, a été publié en 2021.¹ Il comprend des stratégies et des activités permettant aux pays d'améliorer leurs capacités institutionnelles nationales en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles, et à l'OMS d'apporter son soutien à cet égard. Il comporte six stratégies, les trois premières étant centrées sur les responsabilités des États Membres et les trois dernières sur le rôle de l'OMS. Les trois premières stratégies à l'intention des États Membres visent à améliorer la demande, les structures de prise de décision et les ressources en vue de l'élaboration des politiques reposant sur des bases factuelles. Le plan d'action présente trois niveaux d'activité (essentiel, souhaitable et optimal) en fonction des besoins, des capacités et des priorités des pays, et peut servir de base à un processus graduel et progressif de renforcement des capacités. Les trois dernières stratégies visent à renforcer les capacités et les résultats de l'OMS, à aider les pays à améliorer leurs capacités institutionnelles nationales et à mettre en place un réseau régional et une structure de soutien pour l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles.

5. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies du plan d'action régional ont été examinés lors d'une réunion de consultation d'experts en février 2023. Cette réunion a mis en lumière les préoccupations relatives à la fragmentation des connaissances et des efforts dans la Région, l'importance de l'engagement politique et la nécessité de disposer de données factuelles en temps voulu pour la prise de décision. La consultation a également relevé des lacunes techniques en matière de capacité et de qualité des données, ainsi que l'importance de tenir compte des valeurs et de l'éthique au niveau national, et de prendre en considération l'écosystème plus large des partenaires externes pour garantir la pertinence et l'utilité des outils mis au point.

Élaboration et adaptation des lignes directrices fondées sur des bases factuelles

6. Des efforts ont été déployés en vue d'améliorer la normalisation et l'utilisation des lignes directrices en matière de pratique clinique et de santé publique dans la Région. Une note d'orientation sur le renforcement de l'utilisation des lignes directrices cliniques dans le secteur privé pour les soins de santé primaires a été élaborée. En outre, une feuille de route pour la mise en place d'un programme national de lignes directrices et un diagramme d'adaptation des lignes directrices en neuf étapes ont également été mis au point pour la Région.

Élaboration de notes d'orientation et de guides de mise en œuvre

7. Trois séminaires-ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'échelle régionale sur l'élaboration de notes d'orientation, y compris les principes généraux de celles-ci (mars 2022), ainsi que des séminaires-ateliers avancés consacrés aux chercheurs et aux responsables de l'élaboration des politiques (octobre 2021) et aux responsables chargés de la mise en œuvre des politiques (juin 2022). En outre, un modèle de bonnes pratiques pour la mise au point de notes d'orientation a été créé (juillet 2022), qui a été utilisé pour l'élaboration de notes d'orientation récentes de l'OMS, et un document d'orientation sur la résilience des hôpitaux a également été établi.

¹ Plan d'action régional de mise en œuvre du cadre d'action pour améliorer la capacité institutionnelle des pays à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2021 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/361334/9789290210726-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>).

Processus d'intervention rapide pour des recommandations politiques fondées sur des bases factuelles dans les situations d'urgence

8. En 2021, dix lignes directrices nationales pour le traitement de la COVID-19 ont été évaluées, ce qui a permis d'identifier les lacunes et les limites par rapport à celles de l'OMS en la matière. Des efforts sont en cours pour mettre en place un système d'intervention rapide pour les situations d'urgence dans la Région.

Renforcement des capacités institutionnelles nationales

9. Un appui technique est fourni aux pays pour leur permettre d'améliorer et de renforcer leurs capacités institutionnelles nationales. Un module de formation en ligne a été lancé en avril 2022, qui comprend un diagramme conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des chercheurs et des responsables de l'élaboration des politiques, guidant l'utilisateur à travers 13 domaines ; ce module est disponible sur le site Web régional de l'OMS.¹ Il comprend également des supports de formation accessibles au public et gratuits pour aider les pays à renforcer leurs capacités techniques sur les éléments clés de l'élaboration des politiques fondée sur des bases factuelles. Une deuxième mise à jour du module a été publiée en mars 2023.

10. Un outil de conseil rapide pour l'action des pays sur l'élaboration de politiques reposant sur des bases factuelles a été mis au point en janvier 2023 afin de proposer aux pays un ensemble d'actions prioritaires pour faciliter l'institutionnalisation de ce type de politiques et la mise en place d'un plan d'action national basé sur les contextes nationaux et aligné sur le plan d'action régional.

11. En réponse aux demandes de normalisation formulées par les pays et les experts régionaux, un glossaire de termes et de concepts relatifs à l'élaboration de politiques fondée sur des bases factuelles a été établi afin de promouvoir des définitions communes. Il s'agit du premier glossaire de ce type et un projet du document a été examiné lors d'une consultation d'experts en février 2023.

12. Un outil régional d'évaluation de la transférabilité des technologies de la santé est actuellement mis au point pour aider les pays à utiliser les résultats des études d'évaluation des technologies de la santé menées par d'autres pays dans leurs contextes nationaux. Cet outil tient compte des questions de faisabilité et de mise en œuvre liées à l'adaptation des résultats de l'évaluation des technologies de la santé à différents contextes nationaux. Une version préliminaire de l'outil a été examinée lors d'une consultation d'experts tenue en février 2023.

13. En 2021, le Koweït, le Maroc et la Somalie ont été sélectionnés pour être les pionniers de l'institutionnalisation des capacités nationales d'utilisation des bases factuelles dans l'élaboration des politiques de santé dans la Région. En 2022, l'Égypte a rejoint ces pays en mettant en place un programme national d'élaboration et d'adaptation de lignes directrices. L'OMS a soutenu la création du Centre national pour l'élaboration et l'adaptation de lignes directrices en Égypte, de l'Unité de conversion des bases factuelles en politiques au ministère de la Santé du Koweït et du Centre de gestion des connaissances au Maroc. L'OMS a également travaillé en étroite collaboration avec l'Institut national de la santé de la Somalie et le Département des politiques et de la planification du ministère somalien de la Santé. En collaboration avec l'Université Roi Saoud, des lignes directrices spécifiques ont été adaptées au ministère de la Santé du Qatar avec l'appui de l'OMS. En 2023, un événement de renforcement des capacités pour les responsables de l'élaboration des politiques de haut niveau sur les processus d'élaboration des politiques fondées sur des bases factuelles a été organisé pour la Palestine.

¹ Evidence-informed policy-making training package [website]. [Module de formation à l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles. [site Web] Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (<https://www.emro.who.int/evidence-data-to-policy/training-package/index.html>) (En anglais uniquement).

Outils de communication et plaidoyer

14. L'OMS a mis au point divers outils de communication et des stratégies de plaidoyer afin d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles dans la Région. Il s'agit notamment de la page Web « evidence and data to policy » présentant les bases factuelles et les données nécessaires à l'élaboration des politiques figurant sur le site Web du Bureau régional¹, de courtes vidéos d'information, d'événements régionaux et d'un numéro spécial de la Revue de Santé de la Méditerranée orientale sur l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles.

Mise en place d'un réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques

15. Le réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques² est un réseau régional créé par l'OMS en 2021 pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques fondées sur des bases factuelles par le renforcement des capacités nationales en matière de production et d'utilisation de données de recherche, de données et de processus d'application des connaissances.³ Il vise également à promouvoir la collaboration entre les institutions de la Région pour l'échange des connaissances et de l'expertise en matière d'élaboration de politiques éclairées par des bases factuelles. Les membres du réseau comprennent des institutions universitaires et de recherche, des ministères de la Santé et des organisations de la société civile de 21 des 22 pays/territoires de la Région, ainsi que 13 institutions qui soutiennent ce réseau et qui proviennent de pays situés à l'intérieur et à l'extérieur de la Région.

Activités liées à la riposte face à la COVID-19

16. L'étude régionale sur l'efficacité des vaccins contre la COVID-19 a été lancée en septembre 2021 afin de recueillir des données fiables, d'accroître la puissance statistique des estimations de l'efficacité des vaccins en regroupant les données des différents pays et de renforcer les capacités des pays participants. Les deux principaux protocoles de l'OMS pour l'évaluation de l'efficacité des vaccins contre la COVID-19 (étude de cohorte auprès des agents de santé et évaluation à l'aide de la méthodologie du test négatif pour les infections respiratoires aiguës sévères) ont été utilisés pour sélectionner quatre propositions provenant des pays (Égypte, République islamique d'Iran, Jordanie et Pakistan) en vue de leur inclusion dans l'étude. Les activités de l'étude comprennent les éléments suivants : l'élaboration d'un tableau de bord pour suivre les études prévues, en cours et achevées/publiées sur l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 ; la mise en place d'une équipe régionale multidisciplinaire chargée d'étudier l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 pour fournir un appui technique aux chercheurs ; l'approbation éthique des études nationales par le Comité d'examen éthique de la recherche de la Méditerranée orientale ; la création d'une plateforme régionale de saisie des données (REDCap) contenant les questionnaires des pays ; un appui technique pour la conception

¹ Evidence and data to policy [website]. [Bases factuelles et données nécessaires à l'élaboration des politiques [site Web] Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (<https://www.emro.who.int/evidence-data-to-policy/about.html>) (En anglais uniquement).

² Network of Institutions for Evidence and Data to Policy (NEDtP) [website]. [Réseau des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques [site Web] Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (<https://www.emro.who.int/evidence-data-to-policy/network-of-institutions/index.html>). (En anglais uniquement).

³ Portée et stratégies pour le réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (https://www.emro.who.int/images/stories/evidence-data/NEDtP_scope_and_strategy__French.pdf).

et la mise en œuvre des études et pour la gestion des données, y compris la collecte, la saisie, la validation et l'analyse statistique des données ; et des séminaires-ateliers de renforcement des capacités et des formations pour les chercheurs.

17. En 2021 et 2022, en vue d'améliorer les capacités techniques dans la Région, 15 études de cas ont été élaborées conjointement avec 13 pays/territoires (Afghanistan, Arabie saoudite, République islamique d'Iran, Jordanie, Libye, Maroc, Oman, Palestine, Pakistan, République arabe syrienne, Somalie, Soudan et Yémen). Les études de cas montrent comment les pays ont utilisé les données et les bases factuelles mondiales/nationales pour éclairer les processus d'élaboration des politiques face aux défis de la COVID-19. Ces études de cas ont été examinées lors d'un séminaire en octobre 2022, au cours duquel les pays ont échangé les enseignements tirés en matière d'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles pendant la pandémie de COVID-19. Les enseignements consolidés seront publiés en 2023.

18. Un rapport de situation final sur la mise en œuvre du cadre pour l'amélioration des capacités institutionnelles nationales en vue de l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles dans la Région sera soumis au Comité régional en 2025.